

# Décision modificatrice N°2 pour 2017

La DM2 s'équilibre à 1,54 M€ et se représente comme suit :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	1,189 M€	1,189 M€
Investissement	0,351 M€	0,351 M€
<b>TOTAL</b>	<b>1,54 M€</b>	<b>1,54 M€</b>

## Principales modifications :

### Dépenses réelles de fonctionnement : + 1,189 M€

#### - Notification du fonds de solidarité entre départements = + 204 k€

o Le Département sera contributeur pour 4,204 M€ et bénéficiaire à hauteur de 707 k€ soit une contribution nette de 3,496 M€. La contribution du Département à ce fonds en quatre ans avoisine donc les 16 M€.

#### - Augmentation des subventions d'équilibre pour les budgets annexes suivants :

o Laboratoire = + 105 k€

o Maison de l'Enfance = + 90 k€

Augmentation des dépenses de personnels liées à des remplacements de postes et pour des dépenses courantes (achats de petits matériels, entretien, maintenance, transports, ...)

#### - Soutien aux clubs sportifs de haut niveau réaffirmé pour la saison 2017/2018 = + 200 k€

o USO Rugby = 205 k€

o USB = 20 k€

o JL = 60 k€

o FBBP = 20 k€ *Un premier versement de 200 k€ interviendra dès 2017 pour la contribution au centre de formation*

#### - Assises de la Transition Energétique fin janvier 2018 = + 115 k€

o Fin janvier 2018 se tiendra pendant 3 jours, à Genève, la 19ème édition des Assises Européennes de la Transition Energétique où le Département aura un stand  
*Ces dépenses seront totalement compensées par des recettes.*

#### - Le service Juridique et documentation = + 54 k€

o Besoin pour la revue de presse (+ 27,3 k€) et pour les primes d'assurances (+ 26,7 k€)

#### -Domaine social = + 190 k€

o Redéploiement de crédits entre divers domaines (insertion, personnes âgées et handicapées...).

o Prise en compte de plusieurs conventions avec la CNSA notamment, une nouvelle convention pour la période 2017-2018 en matière de services d'aides à domicile est budgétée à hauteur de 589 k€ sur la période.

**Pour l'équilibre de cette DM2, une inscription de 141 k€ est prévue en dépenses imprévues de fonctionnement.**

## Recettes réelles de fonctionnement : + 1,189 M€

### - Notification du fonds de solidarité entre départements = + 707 k€

o En dépenses, la contribution du Département pour 2017 s'élève à 4,204 M€ soit une contribution nette de 3,496 M€.

### - Assises de la Transition Energétique fin janvier 2018

La présence du Département sur un stand sera cofinancée par la CFG et d'autres partenaires (CNR, ...) = + 115 k€

### - Domaine social = + 220 k€

o Recettes CNSA pour le fonds d'appui aux aides à domicile (+ 101 k€)

o Recettes CNSA pour le Plan Séniors (+ 187 k€)

o Domaine Insertion (+ 15 k€)

o Ajustement opération Maison de Retraite de Bellegarde (- 85 k€)

## Dépenses réelles d'investissement : + 351 k€

### - Politique routière : -1,544 M€

o Les crédits de paiement sont décalés dans le temps en fonction de l'avancée de certaines opérations :

➔ - 391 k€ sur les grands aménagements routiers (rocade sud-est principalement),

➔ - 1,075 M€ sur les aménagements courants (-477k RD65b Pérouges, -100k RD61a-1084 Montluel, -160k RD975/109 à Malafretaz, décalage de plusieurs opérations).

### - Dépenses des Bâtiments et du Plan Collèges : - 1,697 M€

o Les crédits relatifs aux travaux d'extension de la Maison de l'Enfance (MDE) de Bourg sur 2017 sont proposés en baisse (-1,385 M€) du fait de la procédure de marché en cours.

o Le décalage des travaux de certaines opérations - Collège de Montceaux (-305 k€), Collège de Belley (-143 k€) et collège de Briord (-595 k€) - nécessite un décalage des crédits de paiement prévus sur 2017.

o Les crédits de maintenance des collèges sont proposés en augmentation pour 350 k€ ainsi que ceux relatifs aux bâtiments d'enseignement supérieurs et culturels pour 90 k€.

### - Dépenses informatiques et moyens généraux : + 142 k€

o Dans le cadre de la loi ASV, une convention avec la CNSA relative au projet de développement et au déploiement d'un système informatique commun aux MDPH (interopérabilité entre systèmes informatiques des Départements, des MDPH et de la CNSA) est prise en compte pour 122 k€.

### - Soutien au FBBP : + 200 k€

o Une subvention au FBBP de 400 k€ dont 200 k€ seront versés en 2017 est proposée lors de cette DM2 pour la construction de leur centre de formation.

### - Aides au logement : + 2 M€

o Les ajustements proposés sur différentes politiques permettent une inscription de crédits de paiement complémentaires sur les aides au logement (+2 M€) afin de mandater des engagements pris sur les exercices antérieurs.

**Pour l'équilibre de cette DM2, une inscription de 1,67 M€ est prévue en dépenses imprévues d'investissement.**

## Recettes réelles d'investissement : + 351 k€

### - Recettes liées aux opérations routières et au Collège de Briord = - 1,075 M€

o Suite au décalage des travaux sur des opérations routières et à l'opération du Collège de Briord, il convient également de décaler les recettes de différents partenaires du Département.

### - Les aides à la pierre en matière de logement = + 1,3 M€

o Le versement de recettes de l'Etat en matière d'aides à la pierre, correspondant à des dépenses faites par le Département en 2010 et 2011, ont été régularisées. Ainsi, ce sont donc 1,3 M€ de recettes supplémentaires qui seront titrées sur l'exercice 2017.

### - Les projets informatiques = + 122 k€

o La prise en compte de la convention avec la CNSA relative au projet de déploiement d'un système d'information commun aux MDPH génère la comptabilisation d'une recette d'un montant de 122 k€.

## Engagements

### - Investissement

o Création d'une AP de 313 k€ correspondant à une convention avec la CNSA relative au projet de développement et de déploiement d'un système d'information commun aux MDPH. Ce montant se répartit à hauteur de 100 k€ pour le matériel et 213 k€ pour les logiciels.

o Augmentation de l'AP relative aux études routières 2017 de 100 k€ portant l'engagement annuel à 500 k€ (marchés d'études ainsi que des commandes supplémentaires qui n'étaient pas connus avec précisions lors de l'établissement du BP 2017.)

o Création d'une nouvelle AP d'un montant de 400 k€ pour une subvention au FBBP pour la construction de son centre de formation.

### - Fonctionnement

o Ajustement à la hausse de l'AE relative aux partenariats avec les clubs sportifs de haut niveau pour la saison sportive 2017-2018 de 90 k€. Ainsi, l'engagement du Département auprès de ces grands clubs s'établit à 205 k€ pour l'USO, 20 k€ pour l'USB, 60 k€ pour la JL et 20 k€ pour le FBBP soit un total de plus de 300 k€ pour la saison.

o Création d'une nouvelle AE à hauteur de 48,9 k€ pour le renouvellement de la convention pour 2017-2018 de coopération pour l'implantation et le développement d'activités pédagogiques et scientifiques de l'institut d'études politiques de Lyon implanté à Bourg en Bresse. Cette convention génère une recette à hauteur d'un tiers de la dépense de la part de l'agglomération de Bourg en Bresse.

o Prise en compte d'une nouvelle convention avec la CNSA relative à la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Ce nouveau dispositif s'élève à 589 k€ dont 50% est financé par la CNSA.

## Contact presse

**Conseil départemental de l'Ain**  
**Direction de la communication**

Céline Moyne-Bressand

Tél. 04 74 22 98 33

celine.moyne-bressand@ain.fr

www.ain.fr

